

DES NOUVEAUTÉS POUR MIEUX APPRENDRE

▶ L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Il concerne tous les élèves du collège et prend en compte les besoins de chacun d'entre eux. Il soutient leur capacité à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel. Il peut prendre la forme d'un approfondissement ou d'un renforcement des connaissances, d'un travail sur les méthodes, etc.



3 heures par semaine en 6^e



1 à 2 heures par semaine de la 5^e à la 3^e



▶ DES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES (EPI)

À partir de la 5^e, les élèves suivent des enseignements pratiques interdisciplinaires qui aboutissent à des réalisations concrètes, individuelles ou collectives (présentation orale ou écrite, constitution d'un carnet, etc.). Huit thèmes d'EPI, mobilisant plusieurs disciplines, peuvent être proposés aux élèves :



▶ PLUS DE TRAVAIL EN PETITS GROUPES ET PLUS D'EXPRESSION ORALE

Les élèves travaillent régulièrement en **petits groupes**. L'accompagnement personnalisé et les EPI sont l'occasion d'**apprendre de façon différente pour approfondir et consolider les fondamentaux** et de travailler l'expression orale.

▶ DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Le numérique éducatif s'adapte aux besoins de chaque élève et renforce l'acquisition des connaissances. Il favorise également l'usage responsable d'Internet et des réseaux sociaux. **Tous les collégiens et tous les enseignants seront équipés d'ici la rentrée 2018.**
ecolenumerique.education.gouv.fr



▶ LA DEUXIÈME LANGUE VIVANTE DÈS LA 5^e

En complément des cours de langues vivantes 1 et 2, la pratique des langues vivantes est intégrée le plus possible aux autres disciplines afin d'**élargir les occasions de communiquer** dans une langue étrangère ou régionale.



▶ TROIS PARCOURS ÉDUCATIFS

Chaque enfant suit, en lien avec toutes les disciplines, trois parcours éducatifs pour développer son esprit critique, sa créativité et son sens de l'autonomie :

- **LE PARCOURS CITOYEN** Les élèves participent à des actions et prennent des initiatives favorisant la **formation du futur citoyen** (participation au conseil de la vie collégienne, aux journées de commémoration, etc.).
- **LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE** Les enfants acquièrent une **culture artistique personnelle**, notamment en découvrant des œuvres artistiques, en rencontrant des artistes, en visitant des musées, etc.
- **LE PARCOURS Avenir** Il permet à l'élève de s'informer pour bien préparer son orientation, de réfléchir à son projet personnel et de **découvrir le monde économique et professionnel**, par une visite d'entreprise, la participation à une opération humanitaire, etc.



▶ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA SANTÉ DES ÉLÈVES

L'éducation, la prévention et la protection en matière de santé et de bien-être des élèves sont prises en charge de manière transversale par les personnels enseignants et d'éducation, de direction, sociaux et de santé.

POUR SUIVRE LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT



1

DE NOUVEAUX PROGRAMMES POUR DE NOUVEAUX CYCLES

Les nouveaux programmes du collège (parus en novembre 2015 sur le site www.education.gouv.fr) ont été conçus par cycle. **Chaque cycle, d'une durée de trois ans, permet à chaque élève de progresser à son rythme et de parvenir ainsi à la maîtrise des fondamentaux.** La continuité des apprentissages avec les programmes précédents est assurée.

CYCLE

2

CP - CE1 - CE2 APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

CYCLE

3

CM1 - CM2 - 6^e CONSOLIDATION

CYCLE

4

5^e - 4^e - 3^e APPROFONDISSEMENTS

À la fin du collège, les élèves ont acquis un socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce socle, réactualisé en 2015, représente ce que les élèves doivent connaître et savoir faire à la fin de leur scolarité obligatoire (à l'âge de 16 ans).

2

UN LIVRET SCOLAIRE UNIQUE

L'évaluation des acquis se fait en continuité du CP jusqu'à la 3^e grâce à un livret scolaire unique consultable en ligne, commun à l'école et au collège, qui vous est remis à la fin de chaque trimestre et vous rend compte des acquis de votre enfant.

3

UN NOUVEAU BREVET

L'obtention du brevet (DNB) repose sur le contrôle continu et trois épreuves obligatoires passées en fin de 3^e :

- une épreuve écrite portant sur le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique ;
- une épreuve écrite portant sur les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, les sciences physiques et la technologie ;
- une épreuve orale dans laquelle l'élève présente un projet travaillé dans le cadre d'un EPI ou d'un des trois parcours éducatifs, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

La réussite de votre enfant au brevet atteste de sa maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.